

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE DOSENHEIM-SUR-ZINSEL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

SEANCE du 02 juillet 2020

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

Présents :

M. Cédric MARCHAL, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au maire,
Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Christophe BILGER, Mme
Valérie KLEIN, M. Edgar GING, Mme Elodie WEBER, M. Thierry MULLER, Mme Patricia REBMANN,
M. Gérald EISENECKER, conseillers municipaux.

Absente excusée :

Mme Catherine HAEFFNER qui a donné pouvoir à Mme Heidi GRAN

ORDRE DU JOUR

1. ONF
2. **Demande de rétrocession de la rue de l'Ecole appartenant aux propriétaires du quartier « Les Belles Vues »**
3. **Nettoyage de la salle de la Zinsel**
4. **E.P.F.**
5. **Délégation de signatures**
6. **Réhabilitation du bâtiment de la mairie**
7. **Divers**

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Mme Audrey EPPINGER

Il demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : E.P.F. et Réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

2020-07-02 § 1. O.N.F

- 1) Le Maire présente en quelques mots la forêt communale de Dossenheim et explique que vu l'évolution climatique, l'attaque de scolytes des résineux et la pandémie, l'exploitation de la forêt est ralentie et que cette année le bilan sera négatif, alors que le bilan prévisionnel prévoyait un résultat net de 50 420 €.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et une abstention, souhaite que les layons qui étaient espacés de 40 m passe à 20 m afin que la forêt puisse également être exploitée par des engins forestiers et permettre ainsi à l'avenir des ventes de bois plus importantes.

- 2) Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le président de l'association de chasse « Les Amis de Bernard », M. Thierry WEIL, qui réitère sa demande de minoration du loyer de chasse vu qu'ils n'ont pu jouir de la chasse louée en raison du confinement.

Lecture est faite d'un mail de M. MENEUT, garde-forestier, qui explique que les chasseurs ne peuvent demander une quelconque réduction de loyer vu que le confinement est une décision nationale, relayée par arrêté préfectoral, à laquelle le Maire ne peut se désolidariser.

Le Conseil Municipal, après délibération, rejette à l'unanimité la demande de M. Thierry Weil.

oo0oo

2020-07-02 § 2. Demande de rétrocession de la rue de l'Ecole appartenant aux propriétaires du quartier «Les Belles Vues »

M. Fabrice ENSMINGER, M. Didier CARMAUX et M. Thierry MULLER quittent la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de l'Association syndicale du lotissement « Les Belles Vues » de rétrocéder la section de la rue de l'école appartenant aux propriétaires du quartier « Les Belles Vues »,

La collectivité n'a pas obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie.

Vu l'exposé de M. Cédric MARCHAL, adjoint au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de valider le transfert dans le domaine public à l'euro symbolique de la section de la rue de l'école appartenant aux propriétaires du quartier « Les Belles Vues »,
- donne pouvoir à M. Cédric Marchal, adjoint au maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. Fabrice ENSMINGER, M. Didier CARMAUX et M. Thierry MULLER rejoignent la séance.

oo0oo

2020-07-02 § 3. Nettoyage de la salle de la Zinsel

Vu les différents devis présentés pour effectuer le nettoyage de la salle de la Zinsel,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et de M. Christophe BILGER, responsable de la salle de la Zinsel, décide, à l'unanimité,

- de retenir la société PH²O Nettoyage.
- donne pouvoir au Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

oo0oo

2020-07-02 § 4. Etablissement Public Foncier (E.P.F.)

Le Maire expose aux conseillers que suite à la démolition de la grange attenante au Restaurant au Soleil, il y aura lieu de faire des travaux de rénovation d'un pan du toit, ainsi que des travaux de ravalement de façades sur le bâtiment appartenant à l'E.P.F (Etablissement Public Foncier).

Vu la délibération du 27 août 2018 du Conseil Municipal de la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace et approuvant les dispositions de la convention de portage foncier pour l'acquisition par l'EPF d'Alsace de la parcelle cadastrée section 1 n°231 d'une emprise de 4,02 ares ;

Vu la délibération du 26 septembre 2018 du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace donnant son accord financier à l'acquisition de ladite parcelle ;

Vu la convention pour portage foncier conclue en date du 10 octobre 2018, entre la commune et l'EPF d'Alsace pour une durée de 5 ans ;

Vu l'acte d'acquisition signé en date du 8 février 2019 par l'EPF d'Alsace ;

Vu le document d'arpentage dont résulte la division du bien en deux parcelles cadastrées section 1 n°538/231 et 539/231, d'emprises respectives de 1,16 ares et 2,86 ares ;

Vu la rétrocession partielle et anticipée de la parcelle cadastrée section 1 n°539/231 en date du 6 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal de la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL décide à l'unanimité,

- D'approuver les dispositions du projet de convention de mise à disposition du bien cadastré section 1 n°538/231 pour travaux, annexé à la présente délibération et d'autoriser M. Fabrice ENSMINGER, Maire de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération.

oo0oo

2020-07-02 § 5. Délégation de signatures

Le Maire informe les conseillers que pour assurer une bonne administration locale, il souhaite déléguer les fonctions d'officier d'état-civil à un fonctionnaire de la commune.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à donner délégation des fonctions d'officier de l'état civil à Mme Martine GASS, secrétaire de mairie.

oo0oo

2020-07-02 § 6. Réhabilitation du bâtiment de la mairie

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a missionné un assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception – réalisation concernant les travaux de construction.

Il présente l'étude de faisabilité qui a été réalisée par la société MP Conseil.

Les objectifs de la commune sont multiples :

- Restructurer la mairie
- Mettre en conformité la mairie par rapport à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Modifier et améliorer l'accessibilité du public
- Reprendre la disposition des locaux du rez-de-chaussée
- Associer l'agence postale à l'accueil de la mairie
- Implanter la bibliothèque municipale dans la mairie
- Réhabiliter les logements de l'étage

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	708 000 € HT
Honoraires	161 000 € HT
Tolérances et révisions	111 000 € HT
Equipements spécifiques - Divers	40 000 € HT
TOTAL	1 020 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de valider l'étude de faisabilité pour la restructuration de la mairie pour un montant total de 1 020 000 € HT,
- d'autoriser la poursuite des études,
- d'autoriser le Maire à consulter des entreprises,
- de demander au Maire de solliciter les subventions afférentes à ce projet.

1) **Le Conseil Municipal, décide de désigner**

Mme Heidi GRAN, déléguée élue du CNAS
Mme Martine GASS, déléguée agent du CNAS

2) **Raccordement de la Buckelmuhle**

Vu la demande de raccordement d'eau potable à la Buckelmuhle,

Vu la demande du SDEA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le SDEA à faire les travaux de raccordement d'eau potable sur le domaine public,
- demande la remise en état des terrains.

3) **Zone artisanale Le Tilleul**

Le Maire informe les conseillers que la déclaration préalable de division de terrains a été accordée dans la zone artisanale pour 4 lots.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité,

de **vendre** pour un montant de 2 500 € l'are

- le lot 1 d'une superficie de 10,81 ares à la société Beyer Assurances
- le lot 2 d'une superficie de 17,27 ares à la SCI AJO en cours de création

autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

4) **Admission en non-valeur**

Le trésorier demande la mise en non-valeur d'un titre de 2010 pour un montant de 10 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

décide d'admettre en non-valeur la somme de 10 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

5) **Effacement de dette**

Le trésorier demande l'effacement de la dette d'un titre de 2011 pour un montant de 143,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide d'effacer la somme de 143,20 €, un mandat sera émis au compte 6542.

oo0oo

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 00 h 00.



Dossenheim sur Zinsel, le 02 juillet 2020

Le Maire,

Fabrice ENSMINGER

